L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A. FOUR & LIMET, Éditeurs-Propriétaires.

Bureaux—No. 72 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS,
JEUDI MATIN, 30 JANVIER.

Législature de la Louisiane.

Séance du 29 Janvier 1873.

SÉNAT.

Le Sénat se réunit à 1 heure de l'après-midi.

Le sénateur Albert Voorhies préside.

A l'appel nominal 16 sénateurs sont présents. Pas de quorum.

Peu d'instants après trois sénateurs arrivent et forment le quorum.

La prière est dite par le Rév. M. Duncan.

Le procès-verbal de la séance d'hier est lu et approuvé.

Le secrétaire de la Chambre annonce que les membres de la Législature sont prêts à procéder à l'élection d'un sénateur.

Sur motion de M. Herron, le Sénat se rend en corps à la salle des représentants pour procéder à l'élection.

Aucun des candidats n'ayant eu la majorité requise, le président déclare qu'il n'y a pas eu d'élection.

Les sénateurs retournent alors à leur salle.

Sur motion de M. Daigle, le Sénat entre en séance exécutif.

La séance terminée, le Sénat s'ajourne à demain à midi.

CHAMBRE.

55 représentants sont présents à l'ouverture de la séance.

M. Pouder, de Natchitoches, obtient un congé de dix jours.

Le bill du Sénat autorisant les notaires publics à administrer le serment dans toutes les affaires, est lu et référé au comité judiciaire.

La résolution des deux Chambres demandant au gouvernement national de faire construire des levées dans l'Etat et demandant aussi que les constructions soient faites aux frais du trésor fédéral, est référée au comité des relations fédérales.

A une heure, les deux Chambres se réunissent. Sont présents, 21 sénateurs et 56 représentants.

Pendant que le vote a lieu pour les candidats à la place de sénateur au Congrès, M. McCleanchan, orateur de l'Assemblée de vouloir suspendre le vote pendant quelques instants pour permettre au secrétaire de lire la dépêche suivante, que vient de recevoir M. Thos. A. Adams, président du Comité des Citoyens.

Washington, District de Columbia, 29 janvier 1873.

A M. Thos. A. Adams. Président de la Compagnie d'Assurance Mutuelle Crescent.

Monsieur,

Il est certain maintenant que le gouvernement de Kellogg ne sera pas reconnu.

Nous vous donnerons de plus amples détails à notre arrivée en ville. Nous partons ce soir.

Signé : WHERLOCK,
JANN,
GUIDEN.

La dépêche est lue au milieu des applaudissements unanimes.

Le vote est repris et donne le résultat suivant : Warmoth 22, Jones 15, Watkins 14 et McConnell 13. Pas de majorité valable, et l'élection est renvoyée.

Le Sénat se retire dans sa salle et la Chambre s'ajourne.

Pseudo-Législature.

Séance du 29 Janvier 1873.

SÉNAT.

Le bill de secours pour le semi-weekly *Louisianian* passe par 18 contre 1.

Le bill qui établit un peseur et un jauger public pour la paroisse d'Orléans est référé.

La résolution jointe relative à la restitution de l'Hôtel de la Monnaie et du terrain à la ville de la Nlle-Orléans, passe.

Le bill pour l'expropriation et la vente de terres aux Etats Unis pour construire des phares et pour d'autres objets, passe.

Le bill réhabilitant pleinement dans tous droits civils et politiques les personnes qui sorties du pénitancier ont été pardonnées, est mis à l'ordre spécial du jour de samedi.

Pendant une discussion sur le bill présenté par M. Twitchell pour le payement des secrétaires, officiers employés de l'Assemblée-générale, convoquée en session extraordinaire, le Sénat se retire en séance exécutive. La séance publique étant reprise, le bill est référé au comité judiciaire et le Sénat s'ajourne.

CHAMBRE.

Le comité des voies et moyens fait un rapport favorable sur le bill qui concerne le nombre des clercs employés dans les bureaux de l'auditeur. Le bill passe au moyen de la suspension du règlement.

Le rapport du comité de la levée est renvoyé à l'impression.

Le bill pour faire des règlements additionnels concernant le bureau de direction des écoles publiques pour faire un revenu permanent en faveur de ces écoles, prévenir tout litige contre le fonds d'école, pour capitaliser la dette d'école, pour régler l'emploi des institutions, et pour forcer le Conseil de ville de la Nouvelle-Orléans à lever une taxe d'école et à accomplir d'autres devoirs en connexion avec les écoles publiques, passe avec des vers amendements proposés par le comité.

M. Hahn, président des commissaires de la Chambre dans le procès d'*impeachment* contre le gouverneur Warmouth, présente un rapport qui est envoyé à l'impression, et qui sera inséré dans le journal.

Le bill pour incorporer la Société d'assistance mutuelle et d'économie de la Nlle-Orléans a passé à la seconde lecture.

Le rapport du comité des corporations pour des buts de charité limite à 10 mille piastres le montant de propriété qui sera exempt de taxe.

Le comité des affaires paroissiales fait un rapport favorable sur le bill créant la paroisse d'Algier et l'intégrant dans le second district judiciaire de l'Etat.

M. Sewell fait tous ses efforts pour empêcher toute décision sur le bill incorporant la Compagnie du chemin de fer central de la Louisiane.

M. Hahn voudrait connaître les véritables raisons pour lesquelles on fait un bill avec une si sévère opposition. Cela produit un effet préjudiciable, car on commence à croire au débat que le bill est le fruit d'un projet ténébreux.

Un amendement pour la rigide exécution des clauses contenues dans la section 24, est adopté. Cette section porte que la compagnie fera aucune distinction ni parmi les employés ni parmi les voyageurs pour raison de race, de couleur ou de condition antérieure.

La section 28 contient des clauses de pénalité contre la compagnie et ses employés en cas de violation de la section 22. La compagnie pourra y perdre sa charte.

Le bill du Revenu est renvoyé sans débat au comité des voies et moyens.

Le bill de M. Souer allouant $65,000 pour payer les certificats de l'Assemblée Générale en 1872, soulève une opposition considérable.

M. Hahn pense que l'action de la Chambre est prématurée.

M. Sewell, qui ne veut pas voter, demande à être excusé. Il abhorre les bills d'allocation et ne veut pas y aventurer sa réputation.

Le bill n'en passe pas moins par 54 contre 9.

La Chambre s'ajourne.

LES BEAUX JOURS DU BANDITISME.

Le *Constitutionnel* publie, en ce moment, des récits de bandits capables de faire rêver au fils de petits Fra Diavolos en herbe. Enfinant cette histoire de la Corse, il est bien des enfants qui, dans leurs rêves, voudront renoncer à être Robinson Crusoé et voudront devenir bandits corses. Il n'est guère difficile, paraît-il, de fonder un royaume et une dynastie dans la petite île : écoutez l'histoire des Bellacuccia (Belles-Cuisses) :

En 1820, Benelli, laboureur de Bocognano, lie au vieillard avec lequel il était en vendetta. Il "prend la campagne," et, traînant avec lui sa femme et ses deux fils, se réfugie dans une masure abandonnée sur le plateau vérdoyant du Monte-Doro. Bientôt il recrute trois aventuriers, nouvés bergers, moitié bandits, leve avec eux des contributions, le fusil au poing, enlève vaches et chèvres, et, mettant à profit les soirées d'exaltation plus ou moins probables, se livre innocemment aux razzias champêtres.

O fortunatos nimium !

Un beau jour, ce patriarche adjoint à la mère de ses fils trois femmes qu'il installe dans son repaire.

Quels furent ses moyens de séduction ? Le secret est nutrit à cet égard. Ce qui paraît certain, c'est qu'une heureuse alliance, chef-d'œuvre de la diplomatie domestique du bandit, reçut longtemps dans ce ménage à la turque. Bref, le résultat fut tel que le pou-ait décrer un fondateur d'Etat.

En 1870, trente-quatre enfants et petits-enfants réjouissaient les yeux du vieux Bellacuccia.

Quand, appuyé sur son fusil, le bonnet de laine rouge sur la tête, les grandes guêtres nouées attachées sur les côtés par des boutons de métal, le *pelone* en poil de chèvre sur les épaules, Bellacuccia, entouré des troupeaux opulents, donnait des ordres à ce peuple de bergers et d'enfants de tous les âges : on eût dit le chef respecté d'une de ces tribus voyageuses qui parcourent les plaines de l'Orient.

Cependant l'existence mythologique du héros, avec quelque façon qu'il en fût, ne saurait, en maintes occasions, à l'égard des villages devenus tributaires, il est facile de le comprendre. La gendarmerie s'est hasardée à demander compte de procédés trop sommaires ; en 1871, elle a eu la prétention de voir de près ce qui se passait derrière les murailles de Bellacuccia, et un vertissement en règle a été entrepris contre le Tasso. Nombre de coups de fusil ont été échangés. Les bandits, rassurez-vous, ne s'en sont pas trouvés plus mal. Après maintes décharges exécutées sont l'honneur du principe, on s'est silencié de part et d'autre, et les portes des maisons assiégées se sont trouvées toutes grandes ouvertes.

Quand les gendarmes ont eu franchi le seuil, qu'ont-ils aperçu ? Une douzaine de bambins, bêtes en herbe, à qui un vieux berger montrait à lire ; car les Bellacuccia, sous ce rapport, ne sont pas moins bien lotis que les enfants de la Bretagne. Les bandits, hommes et femmes, avaient décampé ; invitation était faite aux gendarmes d'examiner à loisir les curiosités de la forteresse.

Le plus comique, c'est que les Bonelli ont adressé vers la fin de 1871 au général commandant la subdivision une lettre dans laquelle ils assurent que " c'est avec regret qu'ils voient le gendarmerie se mettre à les poursuivre, qu'ils lui portent du respect, mais qu'elle aurait tort de les pousser à bout."

L'adresse où le général doit envoyer la réponse est à elle seule tout un poème : Poste restante !

DÉPÊCHES
Télégraphiques
TRANSMISES A L'ABEILLE.

EUROPE.

ANGLETERRE.

Le prince Napoléon et la politique Bonapartiste.

Londres, 29 janv.—Le prince Napoléon désavoue les assertions récentes des journaux sur les vues de la politique future de la famille Bonaparte.

Le gouvernement anglais refuse d'entendre des propositions pour le rappel de la taxe sur la drèche.

Le bruit du mariage d'un prince anglais avec la grande duchesse de Russie est sans fondement.

La question de Khiva.

On dit ce matin que le mécaccord entre la Grande Bretagne et la Russie sur la question de Khiva, au lieu d'être dans une voie d'arrangement, s'agrandit au contraire, à tel point que le gouvernement de France, d'Autriche, d'Italie, de Turquie, du Danemark et de la Suède sont décidés à appuyer le gouvernement anglais dans la position qu'il a prise.

Liverpool, 29—Arrivé, le steamer Maud, de la Nouvelle-Orléans.

FRANCE.

Paris, 29—Plusieurs internationaux suspects ont été arrêtés à Montmartre.

Londres, 29—Le prétendant Tichborne a été mis sous une caution de £3000 pour comparaître devant la cour de la Reine, à l'accusation d'un langage récent, tenu par lui à Brighton.

Paris, 30—Une grande force de police s'est rendue hier soir, par détachements, à Montmartre, et a cerné, sans bruit, plusieurs quartiers suspects. Alors des recherches ont été faites et 22 personnes, supposées membres de la société Internationale, ont été arrêtées.

Le protocole final du traité de commerce entre la France et l'Angleterre a été signé cette après-midi par M. de Rémusat et Lord Lyon, ambassadeur britannique.

Il n'est pas vrai que le président Thiers ait le projet d'aller visiter l'exposition de Vienne.

Une dépêche de Rome, à la *Liberte*, rapporte que le Pape a dit à M. de Corcelles, représentant de France au Vatican, qu'il quitterait Rome si les établissements des ordres religieux étaient supprimés par le gouvernement italien.

CUBE.

L'esclavage à l'abs.

Havane, 28 janvier.—Un grand meeting de propriétaires d'esclaves a eu lieu au Casino ce soir. On y a exprimé diverses vues. L'opinion générale cependant est en faveur de l'émancipation suivant certaines conditions.

On serait assez disposé à donner aux esclaves leur liberté, si on voulait s'engager à travailler encore de 5 à 12 ans, moyennant un salaire de six à dix dollars par mois. Ces conditions sont acceptées par les Chinois. Le meeting s'est ajourné sans avoir rien décidé.

L'indemnité en total cas serait de $500 pour chaque esclave libre. Quelques gens ont porté l'indemnité à $1000. Au grand étonnement de tout le monde, de grands esclavagistes sont doués leur assentiment à la mesure.

WASHINGTON.

Affaires de la Louisiane à Washington.

Continuation de l'enquête.

Washington, 29—Enquête à été reprise à 11 heures ce matin.

MM. Mitchell et Southmaid ayant cherché dans leurs malles pleines des retours d'élection, ont trouvé des papiers appartenant à l'élection du 2ème ward de la Nlle-Orléans, que Geo. E. Paris avait dit se trouver dans la maison de Pinchback.

M. Ray a présenté les journaux officiels du Sénat et de la Chambre de Kellogg, pour le premier et le second jour de la session et le journal de la séance réunie où fut complé le vote de l'Etat.

Pinchback est rappelé et interrogé par M. Morton.

Il n'était pas présent quand le résultat du vote de l'Etat fut annoncé au Sénat et il n'a pas su sur quoi le résultat désiré était basé.

Au gén. McMillan—Il y a eu un compte des votes pendant la session extraordinaire, compte auquel il a assisté. Il ne sait pas positivement pourquoi il fut fait une seconde fois ; il croit qu'on pensait qu'il valait mieux le faire en session régulière, pour éviter toute question sur la légalité du compte.

A la requête M. Morton, le gouv. Pinchback donne le nom des membres du Sénat Kellogg qui furent déclarés élus par les retours de Lynch et non par les retours du bureau Fitzpatrick, comme suit :

MM. Burch, Blunt, Cage, Herwig, Harper, Kelso, Pollard, Sypher, Wharton, Green, Washburn et Alexander.

Ces sénateurs furent admis sur des certificats signés par le secrétaire d'Etat Boyce et basés sur les retours du bureau de Lynch. M. Trumbull a interrogé assez longtemps le témoin sur sa présidence du Sénat, etc..... ce qui fait reparaître à peu près les choses acquises dans l'interrogatoire d'hier. Le gouverneur Pinchback a dit que le gouvernement et ses amis avaient attaché une grande importance au précédent de l'affaire Voorhies en Louisiane en 1865, comme contrôlant la spatière d'un gouvernement gouverneur ex-officio. C'était sous l'ancienne constitution de l'Etat.

Il y avait un autre précédent bien connu qui devait faire aucune distinction ni parmi les employés ni parmi les voyageurs pour raison de race, de couleur ou de condition antérieure.

La section 23 contient des clauses de pénalité contre la compagnie et ses employés en cas de violation de la section 22. La compagnie pourra y perdre sa charte.

Le bill du Revenu est renvoyé sans débat au comité des voies et moyens.

Le bill de M. Souer allouant $65,000 pour payer les certificats de l'Assemblée Générale en 1872, soulève une opposition considérable.

M. Hahn pense que l'action de la Chambre est prématurée.

M. Sewell, qui ne veut pas voter, demande à être excusé. Il abhorre les bills d'allocation et ne veut pas y aventurer sa réputation.

Le bill n'en passe pas moins par 54 contre 9.

La Chambre s'ajourne.

LES BEAUX JOURS DU BANDITISME.

Le *Constitutionnel* publie, en ce moment, des récits de bandits capables de faire rêver au fils de petits Fra Diavolos en herbe. Enfinant cette histoire de la Corse, il est bien des enfants qui, dans leurs rêves, voudront renoncer à être Robinson Crusoé et voudront devenir bandits corses. Il n'est guère difficile, paraît-il, de fonder un royaume et une dynastie dans la petite île : écoutez l'histoire des Bellacuccia (Belles-Cuisses) :

En 1820, Benelli, laboureur de Bocognano, lie au vieillard avec lequel il était en vendetta. Il "prend la campagne," et, traînant avec lui sa femme et ses deux fils, se réfugie dans une masure abandonnée sur le plateau vérdoyant du Monte-Doro. Bientôt il recrute trois aventuriers, nouvés bergers, moitié bandits, leve avec eux des contributions, le fusil au poing, enlève vaches et chèvres, et, mettant à profit les soirées d'exaltation plus ou moins probables, se livre innocemment aux razzias champêtres.

O fortunatos nimium !

Un beau jour, ce patriarche adjoint à la mère de ses fils trois femmes qu'il installe dans son repaire.

Quels furent ses moyens de séduction ? Le secret est nutrit à cet égard. Ce qui paraît certain, c'est qu'une heureuse alliance, chef-d'œuvre de la diplomatie domestique du bandit, régna longtemps dans ce ménage à la turque. Bref, le résultat fut tel que le pou-ait décrer un fondateur d'Etat.

En 1870, trente-quatre enfants et petits-enfants réjouissaient les yeux du vieux Bellacuccia.

Quand, appuyé sur son fusil, le bonnet de laine rouge sur la tête, les grandes guêtres nouées attachées sur les côtés par des boutons de métal, le *pelone* en poil de chèvre sur les épaules, Bellacuccia, entouré des troupeaux opulents, donnait des ordres à ce peuple de bergers et d'enfants de tous les âges : on eût dit le chef respecté d'une de ces tribus voyageuses qui parcourent les plaines de l'Orient.

Cependant l'existence mythologique du héros, avec quelque façon qu'il en fût, ne saurait, en maintes occasions, à l'égard des villages devenus tributaires, il est facile de le comprendre. La gendarmerie s'est hasardée à demander compte de procédés trop sommaires ; en 1871, elle a eu la prétention de voir de près ce qui se passait derrière les murailles de Bellacuccia, et un vertissement en règle a été entrepris contre le Tasso. Nombre de coups de fusil ont été échangés. Les bandits, rassurez-vous, ne s'en sont pas trouvés plus mal. Après maintes décharges exécutées sont l'honneur du principe, on s'est silencié de part et d'autre, et les portes des maisons assiégées se sont trouvées toutes grandes ouvertes.

Quand les gendarmes ont eu franchi le seuil, qu'ont-ils aperçu ? Une douzaine de bambins, bêtes en herbe, à qui un vieux berger montrait à lire ; car les Bellacuccia, sous ce rapport, ne sont pas moins bien lotis que les enfants de la Bretagne. Les bandits, hommes et femmes, avaient

que quatre polis. L'élection de 1870 a été la seule depuis la reconstruction, époque où cette paroisse se montra républicaine.

Au sénateur Lewis.—La liste d'enregistrement de cette paroisse a été perdue et il fut déclaré qu'il était nécessaire d'avoir un nouvel enregistrement. Je ne le sais pas positivement mais j'ai appris que l'enregistreur ne pourrait pas l'enregistrement de deux hommes de couleur contre un blanc.

A M. Morton.—La compte pour Blunt, de la paroisse de la Rivière Rouge en addition aux affidavits des citoyens et autres preuves.

Dans le comté de Natchitoches, il y a eu des retours certifiés adressés au bureau. On a compté quelque 1200 affidavits de De Soto ; il n'y a pas eu de lutte à Sabine, on a compté les retours démocratiques.

Au général McMillan.—Le vote de Natchitoches a été rejeté sur la preuve que les républicains n'avaient pas chance de voter. Ils n'ont au où les polls étaient que le jour de l'élection. Ils étaient établis hors des voies connues et en la possession des démocrates. Il y avait un parti prêt ne pas laisser voter les républicains et il n'y a pas eu d'élection loyale.

A M. Trumbull.—Les preuves ont toutes été d'un côté. Aucun témoin n'a été entendu. Les affidavits qui forment les preuves ont été présentés, sous serment, devant les officiers autorisés. Ce fut là le cas : les certificats des cours des Etats-Unis ont dit quels étaient les inspecteurs.

On les a reçus de M. Woolfley, le commissaire des Etats-Unis, et l'inspecteur de l'élection d'Etat. Je n'ai eu aucun rapport d'aucun inspecteur ou autre officier d'élection qu'il y ait eu intimidation ou corruption.

M. Trumbull lit la loi requérant ces certificats pour autoriser le bureau à refuser le retour des votes d'un poll.

M. Lynch pense que la loi doit être interprétée libéralement de manière à laisser le bureau libre de prendre toutes les informations possibles.

A M. Hill—Je ne pense pas que le bureau se soit enquis de la question de savoir s'il avait droit à accepter autre chose que les retours des officiers d'Etat, et de s'informer s'il y avait eu corruption aux polls, mais il a conclu qu'en pratique il le pouvait.

A M. McRoe.—Présenté le *National Republican* de la Nouvelle-Orléans, du 7 décembre, pour la date de la promulgation par le bureau des retours de l'élection, à savoir, dans la soirée du jour où le bureau demanda officiellement au gouverneur des retours officiels ; on pensa que la fermeture de la porte au nez du comité du bureau était une assurance suffisante que les retours ne seraient pas remis. M. Bovee admet que le bureau n'attendait pas une réponse du gouverneur à sa demande.

A M. Morton.—M. Burch a dit que la compilation des votes était presque finie avant que la demande fut faite. Il n'attendait pas pouvoir savoir s'il obéirait à l'ordre du juge Durell pour les retours ; mais il regarda comme certain, après la réception faite aux commissaires, qu'il n'obéirait pas. Après l'émission de l'ordre du juge aucune demande ne fut adressée à la cour pour forcer la remise des retours, du moins autant que le témoin sache.

Dans le district de M. Cage, les retours des inspecteurs des Etats-Unis ont été la base des retours du Bureau. Dans une paroisse de ce district on vota dans deux polls avec des votes qui étaient enregistrés et 100 votes ont été rejetés. Dans une autre les scrutateurs d'Etat laissèrent l'ouvrire inachevée.

Les votes avec lesquels le retour fut fait dans la paroisse désertée ci dessus mentionnée viennent des inspecteurs des Etats-Unis.

M. Morton dit qu'il lui semblait que le comité ne devait pas tant questionner sur la décision du Bureau, que sur les preuves en vertu desquelles il avait agi.

Suivant M. Trumbull, le Bureau n'avait aucun droit à compter les votes, et le témoin ne sait pas sur quelles preuves les membres du Bureau ont agi. Le témoin est interrogé sur chaque district disputé et dit que pour tous ce Bureau a'est fonté sur les retours des officiers des Etats-Unis sur les affidavits fournis par eux. Il dit qu'il ne sait pas comment ces officiers se sont procuré ces papiers ; il ne sait que ce que les papiers montrent.

A M. Kay.—M. Bovee dit que dans la paroisse des Rapides on a la preuve que l'enregistreur garda la liste et refusa de permettre aux hommes de couleur de s'enregistrer.

Tout le témoignage de M. Lynch consiste à montrer que dans tous les actes de son bureau en rejetant les polls, en comptant les affidavits comme des votes, etc..... et en déclarant certains candidats comme élus le bureau a agi sur ce qu'il a considéré comme une preuve suffisante de fraude, d'intimidation ou de déloyauté, suivant le cas, et ces preuves, dit-il, ont été fournies par les inspecteurs des Etats-Unis.

Les preuves en vertu desquelles le Bureau a agi sont en route et arriveront bientôt de la Nlle-Orléans. Dans aucun cas le bureau n'a eu les retours officiels des officiers d'Etat autorisés par la loi.

M. Trumbull a recommandé à M. Lynch de parcourir les preuves sur lesquelles son bureau a agi, quand elles seront arrivées et d'y prendre pour les présenter au comité celles qui ont déterminé le bureau dans les districts disputés.

M. Bovee, ex-Secrétaire d'Etat est assermenté et interrogé par M. Morton.—Après avoir été suspendu de sa place par le gouverneur Warmouth, il fut réintégré et le décabrite. Il a tait une liste des Sénateurs et des Représentants élus en 1872 et la soumise à la Législature. Il n'a envoyé aucune liste de représentants pour lesquels le compte pour le gouverneur et le lieutenant-gouverneur fut fait. On a trouvé des preuves de fraudes dans toutes les paroisses ci-dessus.

Il y a eu de grandes difficultés d'enregistrement. On n'a eu que 3 jours pour enregistrer 5000 votants dans sa propre paroisse, et 500 seulement ont été enregistrés. Des électeurs ont eu à faire de 2 à 10 milles et ont passé de 2 à 5 jours pour se faire enregistrer. L'enregistrer n'avait donné aucun avis, ni aucune adresse ; une fois il dit qu'il serait en certain endroit et à certaine heure ; et quand le témoin y fut avec 250 votants, l'enregistrer n'y était pas.

Il y a en évidemment l'intention d'empêcher l'enregistrement des Républicains. Les autres comparativement n'ont éprouvé aucune difficulté. Il y a eu des paroisses où les élections ont été pires. Il y a eu des preuves de faux enregistrements. Le témoin ne connaît pas d'exemple que des affidavits ont été signés avant d'être remplis. Des affidavits faits à Washington ont été envoyés aux inspecteurs des Etats-Unis.

A M. Trumbull—Le témoin était candidat pour pure de police, ce qui était à peu près la nature de ce qui devait être inspecté et compté. Les votes pour cette place ont été complétés comme les autres. Après le décret de la Cour Suprême, le témoin pense qu'il était Secrétaire d'Etat, il fit faire un sceau d'Etat. C'était vers le 4 décembre. Il a pu être influencé légèrement par d'autres retours que des déclarations sous serment, mais la majeure partie étaient faites sous serment.

Quelques fois les retours ont été signés par les chefs de paroisses des Etats-Unis, mais ce cas était rare.

A M. Hill—Le bureau n'avait que des feuilles à talon et des blancs donnant le nombre des votes pour chaque candidat.

A M. Morton.—Il y a eu quelques paroisses où les officiers d'Etat ne permettaient pas aux inspecteurs fédéraux d'assister au compte des votes pour les membres du Congrès, mais presque partout ils n'ont été exclus qu'après avoir vu le compte des votes. Ils ont vu, en quelques cas, compter les votes pour tous les candidats, fédéraux et d'Etat.

A M. Trumbull.—Il pense que les retours pour les membres du Congrès étaient nuellement signés par les deux inspecteurs.

Le gouvernour Warmoth a reçu 3 ou 4 injonctions. ..Je ne me rappelle pas quand elle lui fut signifiée. Il a pu les recevoir avec une injonction de la 8ème Cour de district dans la nuit du 6 décembre, lui interdisant de compter les votes.

M. Lynch n'a jamais vu la lettre, et n'en a jamais rien su. Le gouvernour Warmoth jure qu'il avait vu la lettre. Il connaît l'écriture de Herron. (Par Herron à Jno. C. Sinnott.)

M. Lynch, interrogé par M. Trumbull, dit que tous les membres, excepté lui, ont été nommés à leur place lucratives par M. Pinchback, dont une a été créée par les membres de la Législature, déclarés élus par le dit Bureau. Il était présent quand les nominations furent discutées par Pinchback.

M. Foreman, rappelé, a été interrogé par M. Morton sur les retours d'élection dans les districts disputés. Il a certifié que Burch a reçu 1143 et son concurrent 1652, Blunt 1563, Packet 3821, F. A. Cage 5060 de la paroisse Terrebonne. Le bureau n'a eu aucun retour de la paroisse Terrebonne. Herwig a reçu 1392, Thompson 2283, Harper 1463, Leonard 1863, Kelso 1169, White 2650.

Les nominations des membres du bureau furent faites avec l'intention d'influencer leurs actes. J'ai entendu dire que M. Pinchback fit de sa nomination une condition de sa conduite au bureau. Je ne connais rien de cela, et n'ai rien entendu dire de semblable par rapport aux autres.

Le gouverneur Warmoth lit la lettre suivante :

New York, 3 septembre 1872.

Mon cher capitaine,—Les journaux annoncent la fusion et j'en suis charmé. Cela rend certaine l'élection du ticket de combinaison, et aidera beaucoup à la cause dans le Nord. J'arriverai à temps pour participer au compte des votes et délivrer les certificats aux élus. En attendant, comme vous aimez tous deux beaucoup le Dr Southworth, je vous prierai de parler au gouverneur Mc Fuery pour sa place. Nous ne voulons pas qu'il soit renvoyé. Mais dans les circonstances demandons-lui de se retirer. L'élection de Greeley ne fait pas la moindre question, mais les grantistes font de grands efforts.

Véritablement votre

F. G. HERRON.

Aucune déclaration n'a été faite pour le district de Pollard. Les retours d'une paroisse étaient écrits au crayon et semblaient altérés. Tels qu'ils étaient, ils donnaient à Pollard une majorité de 300 à 400. Dans cette paroisse son concurrent avait une majorité de 500 à 600. Sypher avait 1525 et White 1016.

Dans l'affaire de Wharton, le bureau n'a pas fait de retours, pour raison d'intimidation aux polls. Green avait 719 votes: Hodge 9836, Graham 1571; Hinckburn 2436; McDonald 4178; Alexander 741; Kelly 1274; Massicot 3075; Lewis 5475.

M. Morton a demandé aux témoins des deux côtés de présenter demain une liste des membres de la Législature Kellogg non déclarés élus par les deux bureaux, en disant que le comité ferait sur la Chambre la même enquête qu'il avait faite sur le Sénat.

M. Lynch a dit en réponse aux questions de M. Morton que son fils avait été nommé inspecteur de bestiaux par M. Pinchback ; qu'il avait accepté tout d'abord, mais qu'il l'avait renoncé dans la crainte que cela ne le mit dans une fausse position vis-à-vis du Bureau.

Il soutient que Longstreet n'avait demandé aucune place.

Le comité s'ajourne à demain, à 10 heures du matin, pour continuer l'enquête.

Observations Météorologiques.

Washington, 29—Dans les Etats du golfe, généralement beau temps, hausse de température et vents légers.

DIVERS.

Assemblée des actionnaires de la Compagnie du Grand-Ouest.

Chicago, 29.—Les actionnaires de cette Compagnie se sont réunis, aujourd'hui et ne recevant aucun rapport du secrétaire du Trésor, ont adopté une résolution pour avoir un exposé détaillé de la situation financière de la Compagnie. Le président Gage dit que le Trésor est vide.

Une attaque d'Indiens repoussée.

San Francisco, 29.—Le capt. Jack a attaqué la compagnie du col. Barnard et a été repoussé. Un Indien a été tué et deux ont été blessés. Le cheval d'un Indien a été pris. Les femmes et les enfants, dans le volsinage du camp du capt. Jack, sont montés à bord de bateaux pour plus de sûreté. Les hommes batissent des blockhaus.

Temps froid.

New York, 29.—Le thermomètre est au-dessous de zéro. A 8 heures du matin le thermomètre était à 9 degrés au-dessous de zéro à Chicago, à 8 à Buffalo ; 18 à Cleveland, et 4 degrés au-dessus à Cincinnati.

La compagnie des steamers atlantiques s'est mise en liquidation. On dit que les actions n'ont plus de valeurs.

San Francisco, 29—Le prince Guillaume C. Lunahiso a été élu roi des Iles Sandwich.

PASSES.

Passe du Sud-Ouest, 29—Arrivée : la goélette *Jo. W. Bartlett*, en 14 jours de Yrazo, avec du sel.

MARCHÉS.

Marchés Européens.

Paris, 29—Rentes 54.6.

Marchés américains.

New York, 29—Coton calme et ferme. Vendu 2044 balles. Middling 21 1/8. Orleans 21 5/8.

LA MISSION MILITAIRE FRANÇAISE AU JAPON.—Nous trouvons dans une correspondance de Yeddo, les détails suivants sur le rôle de la mission militaire envoyée récemment au Japon par le gouvernement français :

" Dès son arrivée au Japon, au mois de mai 1872, la mission militaire française eut pour tâche de développer l'organisation naissante de l'armée japonaise, d'installer les établissements militaires, d'instruire des cadres pour les différentes armes, infanterie, cavalerie, artillerie, génie.

" Ces cadres sont composés d'officiers et de sous officiers, appartenant aux différentes provinces de l'empire du Japon et doivent être répartis plus tard dans les troupes appelées à constituer une armée nationale.

" On mit à la disposition de la mission, pour l'instruction de ces cadres, deux bataillons de manœuvre, un escadron, une batterie, trois compagnies de génie.

" Au bout de quatre mois, cette instruction étant organisée et fonctionnant dans de bonnes conditions, le gouvernement lui confia une nouvelle mission, l'instruction de la mission aux troupes de la garde impériale.

" Ces troupes se composent de six bataillons, d'un escadron et de quatre batteries.

" Elles ont été recrutées parmi les anciens samouraïs des trois grands princes du Sud : Satzouma, Tosa et Nagato, qui ont contribué plus particulièrement à renverser la puissance du Taïcoun dans la dernière révolution.

" Elles furent présentées au officiers de la mission sur le terrain de Shibiaïs.

" Après avoir exécuté diverses manœuvres de bataillon, d'escadron et de batterie, on a défilé devant les officiers qui rélèrent devant le chef de la mission. Cette revue permit de constater que l'armée japonaise n'a pas oublié les traditions que lui a laissées la première mission militaire envoyée au Japon en 1867.

—Un journal de Java, le *Strait Times*, assure que les Javanais, qui ont été très vindicatifs, emploient, pour se venger de leurs ennemis, un poison tiré d'une plante très inoffensive en apparence, et que plusieurs ne soupçonnent pas d'appartenir à la famille des plantes vénéneuses.

D'après ce journal, les natifs de l'île peuvent le bambou à la hauteur du nœud et le fendre, au moyen d'un instrument tranchant, de l'espèce d'écuelle formée par ce nœud par le roseau, de petits filaments noirs armés d'arêtes imperceptibles.

Ces filaments constituent un poison des plus violents, et comme jusqu'à ce jour on n'a encore trouvé de remède.

Les Javanais ne mêlent ces filaments à la boisson ou aux aliments ; mais ceux ci, au lieu de descendre dans l'estomac, s'arrêtent à la gorge et se glissent dans les organes respiratoires, où ils ne tardent pas à produire une toux opiniâtre et une inflammation des poumons.

L'empoisonnement par le bambou, essayé sur des chiens, a produit les symptômes suivants : perte de l'appétit, soif ardente, toux opiniâtre, émaciation graduelle, gonflement des paupières. Sous l'influence de ce toxique, l'animal s'enfle, son regard exprime une anxiété complète ; bref, il meurt étouffé comme sous action d'un gaz mortel.

BULLETIN FINANCIER.

MERCREDI SOIR, 29 JANVIER 1873.

COMPTOIR D'ÉCHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.

	Echanges.	Balances.
25 janv.....	2,329,365 05	298,315 36
27 janv.....	3,106,200 34	371,402 56
28 janv.....	2,981,234 98	405,443 51
29 janv.....	2,835,655 14	225,446 64
Jusqu'ici cette semaine.....	10,393,005 41	1,290,608 07
Même temps la semaine dernière.....	9,950,552 66	857,841 16
Total de la semaine.....	15,150,621 80	1,568,221 62
Total de la semaine précédente.....	14,680,421 14	1,286,220 46

Le marché monétaire n'a pas été très animé aujourd'hui dans les rues. La demande d'escomptes, dans la plupart des banques, n'a été qu'ordinaire. Il y a eu peu d'offres au dehors ; cette remarque s'applique surtout au papier de premier ordre, que les banques acceptent volontiers. Quant aux autres billets, on n'en voit guère sur place ; les prêteurs se montrent fort exigeants à l'endroit des signatures et des garanties. Nous continuons à coter le papier de premier ordre, accompagné de garanties collatérales, à 10 pour cent ; mais le papier sans garanties collatérales, à 12 et 15 ; le papier de second ordre à 18 ; le papier hypothécaire de premier ordre à 10, et celui du second ordre à 12.

L'or a ouvert à 118 1/2 à 113 3/4 contre 114 à New York et, sans avoir trouvé beaucoup d'acheteurs, a fermé à 113 3/8 à 113 1/2 ; hausse 1/8 comparativement à hier, et 1/8 à New York. Les transactions comprennent $34,000, dont $7000 à 113 1/2, $3000 à 113 5/8, $20,000 à 113 5/8 à 113 3/4, $24,000 à 113 3/4, $15,000 à 113 3/4.

On n'a pas annoncé de vente d'argent. Les demi-piastres américaines sont encore cotées nominales à 109 à 110, les piastres mexicaines à 1 1/2 à 2 pour cent de prime sur l'or.

Dans le change sterling, le mouvement n'a rien présenté de remarquable et à la clôture, les cours avaient légèrement fléchi. Les opérations s'élèvent à 44,500 lit. dont 4,500 connaissement à 123 1/4 ; 5,000 connaissement à 123 1/4 à 123 1/2, 18,000 connaissement et 2,000 clear No 1 à 123 1/2, 6,000 connaissement et clear No 1 à 123 1/2 à 123 5/8, 10,500 (1,500, 2,000, 2,000 et 5,000 clear No 1) à 123 5/8.

Dans les France, 810,000, dont 650,000 (100,000, 250,000 et 300,000) en change de commerce, à 4.96 1/4, 160,000 dito à 4.95, 50,000 dito à 4.95 à 4.95 3/4, 10,000 de banquiers, à vue, à 4.55. A la clôture, les traites Sterling étaient cotées à 123 1/4 à 123 5/8 le commencement et clear No 1 et 124 à 124 1/4 le change de banques ; les traites à 4.97 1/2 à 4.96 1/4 le change particulier et 4.62 1/2 le change de banque.

On a pu offert beaucoup de change américain, et le change de commerce a légèrement haussé. Les ventes comprennent $195,000, dont $50,000 de banquiers à 5/16 pour cent d'escompte, $25,000 de 11/32 ; $115,000 (5,000, 15,000, 30,000 et 20,000 de change de commerce, 10,000, 15,000 et 35,000 de banquiers, 5,000, en change de commerce, sur Providence, à 5/8, $5000 sur St-Louis à 3/4.

Les banques ont encore tiré sur New-York à 1/4 pour cent d'escompte, mais le change de commerce, à vue, a été coté à 5/16 à 3/8.

15 actions du New Orleans National Banking Association se sont vendues à — 28 et 34 de la Banque nationale de l'Etat à 101 ; 10 de la Compagnie d'Assurance Mutuelle à $77 ; 10 de l'America Propelling Co. à $5 75 et 20 à $6.

Dans les bonds, la seule